



Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité qu'à la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le 15 janvier 2024, à compter de 19h00, à la salle des loisirs située au 130, rue Principale à Durham-Sud, il sera statué sur la demande de dérogation mineure relative à une propriété située au 350 route Lisgar, dans la zone agricole A12.

Le propriétaire demande l'autorisation d'implanter un garage détaché ayant une hauteur excédentaire aux normes prescrites au règlement de zonage et demande également que le garage soit implanté en marge avant, ce qui est dérogatoire audit règlement de zonage.

La réglementation en vigueur (règlement de zonage #267) indique qu'un garage ne peut excéder une hauteur de 6 mètres, la demande vise à excéder cette hauteur de 2,53 mètres atteignant une hauteur totale de 8,53 mètres afin de s'agencer à celle de la résidence principale.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 15 janvier 2024.

Donné à Durham-Sud, ce 6^e jour du mois de décembre 2023.

Julie St-Laurent
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Durham-Sud

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Julie St-Laurent, greffière-trésorière de la Municipalité de Durham-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 6^{ème} jour du mois de décembre 2023. En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 6 décembre 2023.

Julie St-Laurent
Directrice générale et greffière-trésorière